



Courrier

Optimisez vos frais de port

Prestations préalables de traitement
du courrier

LA POSTE 

Sommaire

- 2 **Indemnisations pour le tri et le dépôt au centre courrier ou logistique**

- 3 **Indemnisation des prestations préalables**
 - 3 Indemnités de site
 - 5 Indemnités de tri
 - 6 Combinaison d'indemnités de site et de tri
 - 6 Décompte au moyen du bordereau de dépôt

- 9 **Enlissage et étiquetage des contenants**
 - 9 Enlissage
 - 9 Etiquetage des liasses (mentions sur l'étiquette de liasse, informations d'acheminement)
 - 10 Exemples d'étiquettes de liasse
 - 11 Etiquetage des palettes et des conteneurs collectifs





- 12 **Outils informatiques**
 - 12 Liste des NPA (MAT[CH]zip)
 - 12 Fichier de tri (MAT[CH]sort)
 - 13 Programmes d'attribution des circonscriptions
 - 13 Obtention des outils informatiques


- 14 **Contenants**
 - 14 Conteneurs à lettres (BB)
 - 15 Conteneurs collectifs (SB)
 - 16 Palettes (PAL)
 - 16 Obtention des contenants

- 17 **Contacts**

- 18 **Sites donnant droit à l'indemnité**

Pictogrammes

-  Autres informations détaillées sur ce thème dans la présente brochure
-  Conseils et remarques importantes
-  Informations complémentaires sur Internet
-  Informations complémentaires dans d'autres publications

 Indications valables dès le 1^{er} janvier 2012
Nos conditions générales peuvent être obtenues auprès de chaque office de poste et sur Internet à l'adresse www.poste.ch.
Sous réserve de modifications.
Tous les prix s'entendent TVA incluse dans la mesure où rien d'autre n'est indiqué.

Indemnisations pour le tri et le dépôt au centre courrier ou logistique

Avantages pour l'expéditeur

Les prestations que vous effectuez au préalable sur vos envois à grande échelle vous donnent droit à des indemnités qui vous permettent d'optimiser vos frais de port.

Indemnisation des prestations préalables

En matière d'expédition du courrier, il existe une possibilité d'optimiser la répartition des tâches entre l'expéditeur et la Poste. Vous pouvez diminuer notablement les frais de port de vos envois à grande échelle si vous en effectuez le tri préalable et si vous les déposez auprès de l'un de nos centres courrier ou centres logistiques. Ces prestations préalables effectuées par vos soins nous permettent de traiter

vos envois de manière encore plus efficace – et vous en tirez avantage vous aussi.

La présente brochure vous présente toutes les informations utiles, détaille les conditions d'une bonne répartition des tâches entre l'expéditeur et le transporteur et vous indique de quelles indemnités vous pouvez bénéficier grâce à cette collaboration.

Les conteneurs collectifs (SB) et les palettes (PAL) jouent un rôle essentiel pour le traitement efficace d'envois adressés et l'indemnisation des prestations préalables.

Les conteneurs à lettres peuvent être déposés soit dans des conteneurs collectifs, soit sur palettes. Nous mettons gratuitement à votre disposition les BB et les SB.

➔ Pour en savoir plus
sur les contenants:
pages 14 à 16



Conteneur à lettres (BB)



Conteneur collectif (SB)



Dépôt sur palette (PAL)

Indemnisation des prestations préalables

Votre collaboration est récompensée

Vous choisissez quelles prestations préalables vous assurez vous-même et pouvez ainsi bénéficier d'indemnités de site et de tri.

Il existe deux types d'indemnisation des prestations préalables pour le dépôt d'envoi du courrier adressé:

- Indemnités de site pour le dépôt à des endroits définis (dès 10 000 envois)
- Indemnités de tri pour le tri préalable des envois par localités ou circonscriptions de distribution (dès 3000 envois)

Les deux types d'indemnisation peuvent également être combinés.

Merci de bien vouloir informer votre conseiller à la clientèle au moins trois jours ouvrables avant tout dépôt présentant les quantités suivantes d'envois adressés. Pour le produit OnTime Mail, veuillez utiliser le formulaire d'annonce de dépôt disponible sur www.poste.ch/ontimemail.

Mode d'envoi/Prestations	Quantité
Courrier A	A partir de 20 000 envois
Courrier B: envois isolés	A partir de 20 000 envois
Courrier B: envois en nombre	A partir de 10 conteneurs collectifs ou palettes
OnTime Mail	Toujours (quantité minimale 10 000 envois)



Indemnités de site

Conditions

- Dépôt d'envois adressés du service intérieur d'un même expéditeur, affranchis en tant que courrier A, envois isolés du courrier B ou envois en nombre du courrier B (y compris DirectSelfmailer, DirectResponse Card, OnTime Mail, Recommandé, Courrier A Plus)
- Dépôt simultané d'au moins 10 000 envois adressés et donnant droit à l'indemnité
- Envois non triés:
 - Dépôt en vrac (envois non enliassés) dans des conteneurs à lettres
 - Dépôt des conteneurs à lettres empilés dans des conteneurs collectifs ou sur des palettes

- Intitulation correcte des conteneurs collectifs et/ou des palettes
- Envois triés:
 - Dépôt d'envois enliassés et empilés dans des conteneurs collectifs ou sur des palettes
 - Les envois triés ne sont pas déposés dans des conteneurs à lettres
 - Intitulation correcte des liasses (étiquettes de liasse), des conteneurs collectifs et/ou des palettes
- Afin de respecter l'offre de prestations choisie, les liasses doivent être munies des étiquettes de liasse correspondantes resp. le conteneur collectif et/ou les palettes doivent être revêtus de l'intitulation de conteneur respective
- Pas de regroupement de livraisons séparées effectuées en plusieurs fois, respectivement auprès de différents sites
- Dépôt du lundi au vendredi (sauf jours fériés) sur l'un des sites ci-dessous


Montant de l'indemnité de site (pour envois triés et envois non triés)


Lieu de dépôt		Indemnité
Centre courrier		1.5 c.
Centre logistique		1.0 c.


Indemnité supplémentaire pour le courrier A (vaut uniquement pour les envois non triés)


Le dépôt simultané d'au moins 10 000 envois adressés en courrier A ou A Plus, d'un même expéditeur, du lundi au vendredi jusqu'à 17 heures (sauf jours fériés) auprès d'un centre courrier à Zurich-Mülligen, Härkingen ou Eclépens donne droit à une indemnité supplémentaire de 1 centime par envoi. Par conséquent, le montant de l'indemnité se monte à:

Lieu de dépôt		Indemnité
Centre courrier		2.5 c.

 Informations détaillées sur l'affranchissement dans la brochure «Lettres: offres et prix pour la clientèle commerciale» (art. n° 202.17)

 Les adresses de tous les offices de dépôt pour la clientèle commerciale donnant droit à l'indemnité de site figurent aux pages 18 et 19

 Informations détaillées sur le remplissage des conteneurs à lettres: page 14

 Informations détaillées sur l'étiquetage des conteneurs collectifs et des palettes: pages 9 à 11

Modalités de dépôt des envois non triés

Affranchissement/oblitération

- L'identification des envois au moyen d'une marque d'affranchissement PP est du ressort du déposant. Sur demande, la marque d'affranchissement PP peut également être apposée par la Poste contre paiement
- En fonction de l'offre de prestation sélectionnée, les envois peuvent aussi être affranchis au moyen du système d'affranchissement intelligent (IFS), avec WebStamp ou au moyen de timbres-poste. Veuillez tenir compte des directives d'affranchissement respectives pour chaque produit/offre de prestations

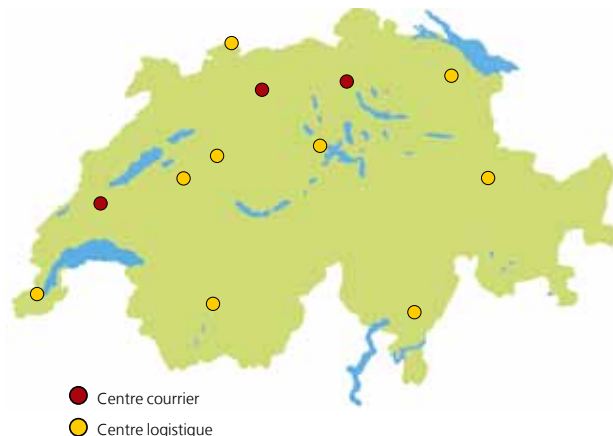
Remise des envois non triés à la Poste

Les envois non triés doivent être placés dans des conteneurs à lettres et empilés dans des conteneurs collectifs ou sur des palettes étiquetés en conséquence pour leur remise à la Poste. Informations concernant l'étiquetage correct des conteneurs collectifs et des palettes à la rubrique «Enlissage et étiquetage des contenants».

Les poids maximaux ci-après s'appliquent aux conteneurs à lettres, conteneurs collectifs et palettes.

Contenants	Poids
Conteneurs à lettres (BB)	16,5 kg poids brut (dont tare 1,5 kg)
Conteneurs collectifs (SB)	560 kg poids brut (dont tare 96 kg)
Palettes (PAL)	600 kg poids brut

Sites donnant droit à l'indemnité



Sites définis

- Centres courrier:
 - Zurich-Mülligen
 - Härkingen
 - Eclépens
- Centres logistiques:
 - Bâle
 - Cadenazzo
 - Coire
 - Genève
 - Givisiez
 - Gossau (SG)
 - Kriens
 - Ostermundigen
 - Sion



@ Le plan de numérotation actuel est disponible sur: www.poste.ch/prestations-prealables

→ Informations détaillées sur le fichier de tri: page 12

→ Informations détaillées sur les modalités de dépôt: page 7 et pages 9 à 11

→ Liste des sites: page 3 et pages 18 et 19

Indemnités de tri

L'indemnisation par circonscriptions de distribution s'applique si des liasses d'au moins 3 cm d'épaisseur peuvent être confectionnées pour chaque circonscription (en principe au moins 10 envois). C'est le cas pour une distribution sur l'ensemble du territoire dès un volume d'environ 250 000 envois.

En cas de limitation de l'envoi à une région ou à une ville et à son agglomération, un tri par circonscriptions de distribution est judicieux pour des volumes nettement inférieurs déjà. Cependant, un minimum de 3000 envois adressés est requis.

Conditions

- Dépôt d'envois adressés, affranchis en tant que courrier A, envois isolés du courrier B ou envois en nombre du courrier B (y compris Recommandé, Courrier A Plus et OnTime Mail)
- Dépôt d'au moins 3000 envois adressés de la même catégorie et du même niveau de poids (y c. liasses-solde/envois restants) et du même expéditeur
- Dépôt des envois enliassés ou empilés dans des conteneurs collectifs ou sur palettes
- Intitulation correcte des liasses (étiquettes de liasse), des conteneurs collectifs et/ou des palettes
- Envois triés non placés dans des conteneurs à lettres
- La préparation des envois (y compris mise des envois sur des palettes) doit être effectuée conformément aux modalités de dépôt. Si le tri préalable ou l'utilisation des palettes ne correspondent pas aux critères définis, les indemnités peuvent être réduites ou supprimées, voire des frais supplémentaires facturés
- L'indemnité de tri est accordée même si les envois ne sont pas déposés sur l'un des sites définis avec indemnité de site
- Les NPA détaillés (NPA avec deux chiffres complémentaires) s'appliquent pour les liasses par localité dans les villes
- Aucune indemnité n'est accordée pour les envois des liasses-solde ou dans les liasses exp.
- Les données utilisées pour le tri doivent dater de 60 jours au plus au moment du dépôt à la Poste

- Le conditionnement des envois triés sur des palettes doit toujours être effectué en fonction du plan de numérotation le plus récent

Format	Dimensions et poids
Carte postale	De 140 x 90 mm à 250 x 176 mm (B5), jusqu'à 20 g max.
Lettre standard	De 140 x 90 mm à 250 x 176 mm (B5), jusqu'à 20 mm d'épaisseur et 100 g
Midilette	De 140 x 90 mm à 250 x 176 mm (B5), jusqu'à 20 mm d'épaisseur et de 101 à 250 g
Grande lettre	Jusqu'au format B4 (353 x 250 mm), jusqu'à 20 mm d'épaisseur et jusqu'à 1000 g

Montant de l'indemnité de tri

Format	Liasses par circonscription de distribution, liasses cases postales	Liasses par localités
Carte postale	-	-
Lettre standard	-	-
Midilette	15 c.	7 c.
Grande lettre	20 c.	12 c.



Combinaison d'indemnités de site et de tri

Si toutes les conditions sont réunies, une indemnité de site s'ajoute à l'indemnité de tri pour les envois triés.

La quantité minimale de 10 000 envois peut également être atteinte en cumulant les envois triés et non triés (ces derniers dans des conteneurs à lettres) déposés simultanément.

L'indemnité relative aux envois non triés (qui ont toutefois été placés dans des conteneurs à lettres) est calculée sur la base des indications figurant dans le tableau de la page 4.

Exemple de prix

12 000 midilettes sont déposées au centre courrier de Härkingen. 8000 de ces envois sont triés et enliassés par circonscriptions de distribution, 2500 par localité, 1000 envois non triés dans des liasses-soldes et 500 non triés et déposés en vrac dans des conteneurs à lettres. Les indemnités et réductions suivantes s'appliquent:

Nombre d'envois	Prestations préalables	Indemnité de tri (par envoi)	Indemnité de site (par envoi)	Total indemnité (par envoi)
8000	Liasses par circonscription de distribution	15.0 c.	1.5 c.	16.5 c.
2500	Liasses par localités	7.0 c.	1.5 c.	8.5 c.
1000	Liasses-solde	–	–	–
500	Envois restants déposés en vrac dans des conteneurs à lettres	–	1.5 c.	1.5 c.

Aucune indemnité n'est en principe accordée pour les envois non triés qui ne seraient pas déposés en vrac ni correctement dans des conteneurs à lettres et placés dans des conteneurs collectifs ou sur palettes.

Décompte au moyen du bordereau de dépôt

L'indemnisation des prestations préalables (indemnités de site et de tri) est portée au crédit du bordereau de dépôt (BDD Online ou Offline) pour les lettres adressées du service intérieur.

Le bordereau de dépôt peut être établi sur www.poste.ch/mypostbusiness.

Modalités de dépôt des envois triés

Protocole de tri

Les indemnités sont créditées sur la base d'un protocole de dépôt électronique établi par le déposant, muni des mentions suivantes:

- Expéditeur
- Déposant
- Total des envois triés
 - dont triés par liasses de circonscription de distribution
 - dont triés par liasses de localité (uniquement midilettes et grandes lettres)
- Date de traitement des dernières mutations du fichier de tri

➔ Informations détaillées sur la constitution des liasses: page 9

Modèle SA	PROTOCOLE DE TRI	22.11.2011	15:48	PAGE 002	
NPA	Lieu	Total	Courrier	Lieu	Autres
1000	LAUSANNE	9	0	0	9
1000	LAUSANNE 25	6	6	0	0
1000	LAUSANNE 26	11	11	0	0
1003	LAUSANNE	35	10	25	0
1004	LAUSANNE	145	108	37	0
1005	LAUSANNE	55	30	25	0
1006	LAUSANNE	79	56	23	0
1007	LAUSANNE	92	67	25	0
1008	PRILLY	61	61	0	0
1008	JOUXTENS-MEZERY	11	11	0	0
1009	PULLY	171	165	6	0
1010	LAUSANNE	64	42	22	0
1012	LAUSANNE	48	27	21	0
1018	LAUSANNE	74	50	24	0
102-104	PLZ/NPA 102-104	46	0	0	46
1020	RENENS VD	97	85	12	0


Extrait d'un protocole de tri


📖 Informations détaillées sur l'affranchissement dans la brochure «Lettres: offres et prix pour la clientèle commerciale» (art. n° 202.17)

➔ Pour de plus amples informations sur l'oblitération, veuillez vous adresser à l'équipe Solutions et conseils logistiques la plus proche. Vous trouverez les adresses de contact à la page 17

Affranchissement/oblitération

- Les envois triés doivent porter une marque d'affranchissement apposée par le déposant
- En fonction de l'offre de prestation sélectionnée, les envois en nombre déposés triés peuvent également être affranchis avec le système d'affranchissement intelligent (IFS), avec WebStamp ou au moyen de timbres-poste. Le cas échéant (sauf pour l'affranchissement IFS avec timbre à date), ils doivent être oblitérés par l'expéditeur. Veuillez tenir compte des directives d'affranchissement respectives pour chaque produit / offre de prestations.

 Informations détaillées sur les envois spéciaux dans la brochure «Lettres: offres et prix pour la clientèle commerciale» (art. n° 202.17)

 Pour en savoir plus sur l'intitulation des conteneurs collectifs et des palettes, veuillez consulter les pages 9 à 11

 Le plan de numérotation actuel est disponible sur: www.poste.ch/prestations-prealables

Remise des envois préalablement triés à la poste

Les envois triés au préalable doivent être livrés dans des conteneurs collectifs ou sur des palettes correctement intitulées. Les envois triés par liasses de circonscription de distribution ou de localité **ne doivent pas** être placés dans des conteneurs à lettres. Sous la rubrique «Etiquetage des palettes et des conteneurs collectifs», vous trouverez de plus amples informations sur l'intitulation correcte des conteneurs collectifs et des palettes.

La préparation des conteneurs collectifs ou des palettes doit être effectuée en fonction du plan de numérotation de La Poste Suisse. Regrouper en priorité les envois sur palettes/conteneurs collectifs par territoire d'acheminement (p. ex. 18), puis seulement ensuite par centres (p. ex. 1) si le regroupement n'est plus possible.

Les poids maximaux ci-après s'appliquent pour les conteneurs collectifs et les palettes. Les envois doivent en outre être enliassés ou entassés de telle sorte qu'ils ne puissent pas glisser ou tomber.

Contenants	Poids
Conteneurs collectifs	560 kg poids brut (dont tare 96 kg)
Palettes	600 kg poids brut

Supplément réduit pour envois spéciaux

Les envois ne pouvant être traités à la machine ou ne pouvant l'être qu'avec difficulté sont considérés comme des envois spéciaux. Un supplément de 15 centimes par envoi est perçu pour le surcroît de travail occasionné par le traitement de ceux-ci.

En cas de tri préalable, ce supplément peut être réduit ou supprimé comme suit:

Niveau de tri	Supplément
Envois spéciaux non triés	15 c.
Envois spéciaux en liasses par localités	10 c.
Envois spéciaux en liasses par circonscriptions de distribution ou en liasses cases postales	–

Le tri préalable par circonscriptions et localités est également recommandé pour les envois spéciaux de format standard sans indemnité de tri.



Enliassage et étiquetage des contenants

Livraison correcte des envois

En appliquant les règles de formation des liasses et d'étiquetage des contenants, vous contribuez à un traitement efficace et soigné de vos envois.

Enliassage

Les envois triés entrant en considération pour l'indemnisation doivent être enliassés par ficelage croisé et les liasses munies d'une fiche ou étiquette correspondante. Les envois ne donnant pas droit à l'indemnisation pour tri préalable doivent être déposés en vrac dans des conteneurs à lettres pour pouvoir bénéficier de l'indemnité de site.

L'épaisseur et la dimension sont déterminantes en sus du nombre d'envois par liasse. Les liasses doivent présenter une stabilité suffisante pour pouvoir être traitées par les installations de tri mécanique de la Poste, ne pas se démonter durant le transport et ne pas endommager les envois.

Valeurs indicatives pour l'enliassage

- Au moins 3 envois par liasse, épaisseur minimale 3 cm
- Maximum 50 envois ou 5 kg par liasse

Etiquetage des liasses (mentions sur l'étiquette de liasse, informations d'acheminement)

L'étiquetage des liasses doit être conforme au «Plan de numérotation pour la formation des liasses, des sacs et des conteneurs collectifs / palettes» en vigueur.

Liasses de circonscription

A l'intérieur des liasses par circonscriptions de distribution, les envois doivent être classés alphabétiquement par noms de rues, puis pour chaque rue dans l'ordre chronologique des numéros d'immeuble.

Couleurs et dimensions des étiquettes de liasse

Les étiquettes de liasse doivent avoir les couleurs suivantes:

Blanc	Courrier A
Bleu	Envois isolés du courrier B (dépôt jusqu'à 500 ex. ou volumes plus importants pour lesquels le client a recours à l'offre de prestations pour envois isolés et paie le prix correspondant)
Jaune	Envois en nombre du courrier B
Vert fluo	OnTime Mail

Les étiquettes de liasse doivent se présenter de la manière suivante:

- Etiquettes pour DirectResponse Cards, DirectSelfmailer, Recommandé et Courrier A Plus dans la couleur correspondante au mode d'envoi (courrier A, envois isolés ou en nombre du courrier B ou OnTime Mail)
- Inscriptions en noir uniquement
- Adresse de l'expéditeur ou du déposant en haut à droite. NPA et lieu de destination le plus grand possible, hauteur minimale des caractères 4 mm (police 18 pt)
- NPA et lieu de destination en **gras**, au moins deux fois plus grand que les autres indications
- Utiliser pour les envois de format C5 (229 x 162 mm) des étiquettes de liasse au format A6 (148 x 105 mm); procéder par analogie pour les plus grandes ou plus petites dimensions
- Les étiquettes de liasse en couleur peuvent être remplacées par des bandes synthétiques d'au moins 15 mm de large de la même couleur. Le cas échéant, l'étiquetage de liasse doit figurer dans le champ d'adresse de l'envoi supérieur de la liasse

@ Le plan de numérotation actuel est disponible sur: www.poste.ch/prestations-prealables

➔ Veuillez vous adresser à votre conseiller ou à votre conseillère à la clientèle ou à l'équipe Solutions logistiques et conseils la plus proche. Vous trouverez les adresses de contact à la page 17



@ Modèles d'étiquettes à télécharger sur www.poste.ch/deposer-lettres-ou-prestations-prealables

Etiquetage des palettes et des conteneurs collectifs

L'étiquetage de chacun des conteneurs à lettres n'est pas nécessaire, du fait qu'ils sont toujours empilés dans des conteneurs collectifs ou sur des palettes pour le dépôt.

La préparation des conteneurs collectifs ou des palettes doit être effectuée en fonction du plan de numérotation de La Poste Suisse. Regrouper en priorité les envois sur palettes/conteneurs collectifs par territoire d'acheminement (p. ex. 18), puis seulement ensuite par centres (p. ex. 1) si le regroupement n'est plus possible.

Diverses variantes sont possibles. Prenons l'exemple d'un envoi en nombre du courrier B, avec étiquette jaune. Celle-ci serait blanche pour du courrier A, bleue pour des envois isolés du courrier B et vert fluo pour des envois OnTime Mail.

La génération d'un code à barres (champ «Track&Trace» pour les palettes) vous permet de consulter gratuitement le statut de traitement des envois sur palettes (envois triés sur des palettes ou dans des conteneurs collectifs). De plus amples informations peuvent être téléchargées depuis www.poste.ch/suividesenvois ou obtenues auprès de votre conseiller ou de votre conseillère à la clientèle.

Etiquette de palette / conteneur collectif **LA POSTE**

Track&Trace palette: 91.12.3456.7891.23.4567

Expéditeur
Expéditeur d'échantillon
Adresse d'expéditeur
8888 Lieu d'expéditeur

T&T 

Deposant:
Imprimerie d'échantillon
Rue d'échantillon
9999 Lieu d'échantillon

Produit:
Courrier en nombre B2

Contenu:
1800 Vevey

Reference client:
Echantillon

No de reference lecture:

Date de dépôt:
jj.mm.aaaa

Office de dépôt: (saisie manuelle possible)
Echantillon

No de PaiSB: 20 / Total PaiSB: 25
Nombre d'envois sur PaiSB: 5'000

Exemple: envoi en nombre du courrier B par NPA

Etiquette de palette / conteneur collectif **LA POSTE**

Track&Trace palette: 91.12.3456.7891.23.4567

Expéditeur
Expéditeur d'échantillon
Adresse d'expéditeur
8888 Lieu d'expéditeur

T&T 

Deposant:
Imprimerie d'échantillon
Rue d'échantillon
9999 Lieu d'échantillon

Produit:
Courrier en nombre B2

Contenu:
18

Reference client:
Echantillon

No de reference lecture:

Date de dépôt:
jj.mm.aaaa

Office de dépôt: (saisie manuelle possible)
Echantillon

No de PaiSB: 20 / Total PaiSB: 25
Nombre d'envois sur PaiSB: 5'000

Exemple: envoi en nombre du courrier B par territoire d'acheminement

Etiquette de palette / conteneur collectif **LA POSTE**

Track&Trace palette: 91.12.3456.7891.23.4567

Expéditeur
Expéditeur d'échantillon
Adresse d'expéditeur
8888 Lieu d'expéditeur

T&T 

Deposant:
Imprimerie d'échantillon
Rue d'échantillon
9999 Lieu d'échantillon

Produit:
Courrier en nombre B2

Contenu:
1 (-12)

Reference client:
Echantillon

No de reference lecture:

Date de dépôt:
jj.mm.aaaa

Office de dépôt: (saisie manuelle possible)
Echantillon

No de PaiSB: 20 / Total PaiSB: 25
Nombre d'envois sur PaiSB: 5'000

Exemple: envoi en nombre du courrier B par centre

Outils informatiques

Des données qui vous facilitent le travail

La Poste vous propose plusieurs applications en ligne pour un tri conforme de vos adresses.

La Poste trie chaque jour environ 10 millions de lettres adressées: le service d'expédition le fait en fonction des numéros d'acheminement, et dans la distribution suivant les noms de rue et les numéros de case postale. Toute l'organisation d'expédition et de distribution de la Poste repose sur l'utilisation de deux fichiers informatiques pour le traitement automatisé:

- la liste des numéros postaux d'acheminement (NPA)
- le fichier de tri

Pour que les envois adressés puissent être triés plus facilement, il est recommandé aux expéditeurs de tenir autant que possible leurs propres listes d'adresses à jour et de les actualiser régulièrement.


 **Autres informations sur www.poste.ch/match, rubrique «Sources de données»**

Liste des NPA (MAT[CH]zip)

Comprend l'ensemble des numéros postaux d'acheminement valables pour l'adressage (NPA avec deux chiffres complémentaires) des localités de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein, ainsi que différentes autres données comme les variantes de désignation de lieux, les désignations de territoires, ou encore les numéros de communes officiels de l'OFS. Ces données permettent le tri automatique des envois. La liste des NPA est mise à disposition gratuitement.

Fichier de tri (MAT[CH]sort)

L'utilisation du fichier de tri par l'expéditeur ou le déposant est indispensable pour bénéficier de l'indemnisation du tri préalable par liasses de circonscription de distribution. Les fichiers de tri du courrier et des colis sont proposés à titre payant.

 **Informations détaillées sur les programmes d'attribution des circonscriptions: page 13**

Le fichier de tri sert à faciliter le tri préalable des envois en nombre en les regroupant par liasses suivant les circonscriptions de distribution. Il repose sur les données de la liste des NPA et comprend les noms de rues, de hameaux et de lieux-dits des quelque 1300 plus grandes localités du pays ainsi que diverses informations concernant l'organisation de la distribution.

Version complète

Prix de base (premier achat)	CHF 5000.00 hors TVA
Taxe annuelle	CHF 750.00 hors TVA (données de l'ensemble de la Suisse; extraits suivant coût effectif)

Extrait

Prix de base	De CHF 500.00 à CHF 5000.00 hors TVA
Taxe annuelle	15% du prix de base (minimum CHF 100.00) hors TVA

Les envois adressés jusqu'à 1000 g, jusqu'au format B4, 2 cm d'épaisseur ou 250 g, jusqu'au format B5 et 5 cm d'épaisseur, doivent être triés par circonscriptions de distribution du courrier (fichiers de tri du courrier), les catalogues dès 500 g (offre CAT) par circonscriptions de distribution des colis (fichiers de tri des colis).

Mise à jour des données de tri

Il importe d'utiliser en permanence les données de tri les plus récentes, et d'enregistrer les mutations avant chaque envoi. Les données utilisées pour le tri préalable doivent dater de 60 jours au plus au moment du dépôt des envois entrant en ligne de compte pour l'indemnisation.

Particularités

- La remise des données de tri à des tiers est interdite
- L'utilisation de données de tri au profit de tiers est possible et est réglée contractuellement
- Une qualité de tri insuffisante, l'utilisation de données de tri obsolètes et le dépassement des poids maximaux entraînent la réduction ou la suppression a posteriori de l'indemnité et la facturation d'une taxe de traitement en sus
- Si vous faites déposer vos envois par l'intermédiaire de tiers, vous devez veiller à ce que les modalités de dépôt soient respectées



- La Poste n’assume aucune responsabilité s’agissant de données erronées. Toute erreur manifestement imputable à la Poste dans les données de tri n’a aucune incidence sur la réduction

i Si vous avez des questions, veuillez vous adresser directement au Centre de compétences Adresses (tél. 058 448 43 00 ou e-mail: match@post.ch)

@ Tous les détails concernant la liste des NPA et le fichier de tri, dont entre autres le descriptif des différents champs de données et les conditions de livraison, peuvent être consultés sur www.poste.ch/match, rubrique «Sources de données»

Programmes d’attribution des circonscriptions

Pour simplifier, la liste des NPA et le fichier de tri ne contiennent que les NPA, les noms de localités et les noms de rues. L’autre élément essentiel de toute adresse, le nom du destinataire, n’y figure pas. Ce sont les clients qui, en tant qu’expéditeurs, disposent des adresses complètes, composées du nom, de la rue, du NPA et de la localité. Pour être exploitables par la Poste, les données en possession des clients doivent être reliées à d’autres éléments concernant l’organisation de la distribution, qui figurent dans le fichier de tri. Pour trier les adresses par circonscriptions de distribution, il faut donc y adjoindre le numéro de circonscription attribué par la Poste. Différents fournisseurs proposent des **programmes d’attribution des circonscriptions**, en général sous forme informatique. Pour permettre le rapprochement de ces données, les adresses doivent contenir les deux chiffres complémentaires du NPA, de sorte que la Poste puisse parvenir au niveau de tri nécessaire. Ces chiffres supplémentaires du NPA ne doivent toutefois pas apparaître dans l’adresse elle-même. Les NPA doivent toujours figurer sous leur forme à quatre chiffres, également sur les étiquettes de liasse et dans les indications d’acheminement.

Commande d’outils informatiques

Il est impératif pour la Poste, que les expéditions en nombre avec envois triés soient toujours préparées avec la dernière version du fichier de tri. Ce n’est qu’ainsi que les distributions, en fonction de l’offre de prestation souhaitée, peuvent être garanties et être proposées avec un niveau d’automatisation élevé à des conditions avantageuses.

A cet effet, la Poste met à disposition, tous les 14 jours, une version actualisée du fichier de tri qui doit immédiatement être intégrée dans le traitement (logiciel de tri).

La version du fichier de tri utilisée ne doit pas dater de plus de 60 jours le jour du dépôt à la Poste. Veuillez par conséquent respecter vos délais entre la sélection de l’adresse et le dépôt à la Poste et vous mettre d’accord à ce sujet avec vos prestataires de service.

En plus du retard de distribution, l’utilisation de versions plus anciennes du fichier de tri peut également engendrer la suppression de l’indemnité de tri et la facturation de frais supplémentaires y afférents.

Remarque

Au cours de l’année 2012, le fichier de tri actuel MAT[CH]sort sera remplacé par un fichier des noms de rue élargi. Le nouveau fichier des noms de rue contient des informations pour le tri séquentiel et correspond aux autres sources de données. L’utilisation de ce nouveau fichier permet au personnel de distribution d’obtenir les envois adressés déjà classés dans le bon ordre pour la tournée de distribution (niveau point de distribution par bâtiment). Pendant la transition et jusqu’à fin 2013, les deux fichiers seront cependant mis à disposition en parallèle, car l’utilisation du nouveau fichier de noms de rue implique des adaptations du logiciel client (voir aussi le chapitre Programmes d’attribution des circonscriptions).

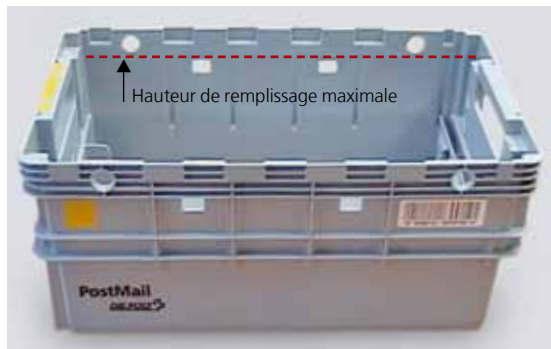


Contenants

Des contenants uniformisés pour un traitement efficace

Les conteneurs à lettres, les conteneurs collectifs et les palettes jouent un rôle essentiel dans le traitement de vos envois. La Poste met volontiers à votre disposition, gratuitement, les conteneurs à lettres et les conteneurs collectifs dont vous avez besoin pour le dépôt de vos envois.

Conteneurs à lettres (BB)

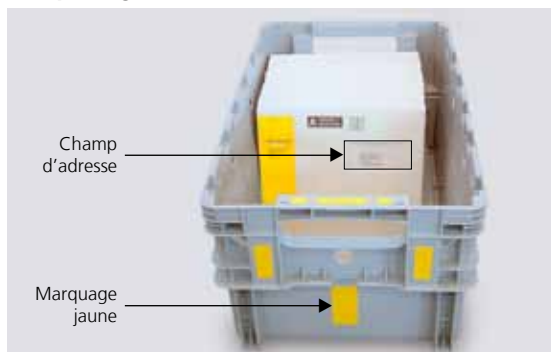


- Pas d'étiquetage nécessaire
- Dimensions: 50 x 29 x 22 cm
- Poids net: 1,5 kg
- Poids de remplissage: 15 kg
- Empilable et encastrable
- Plaques de séparation

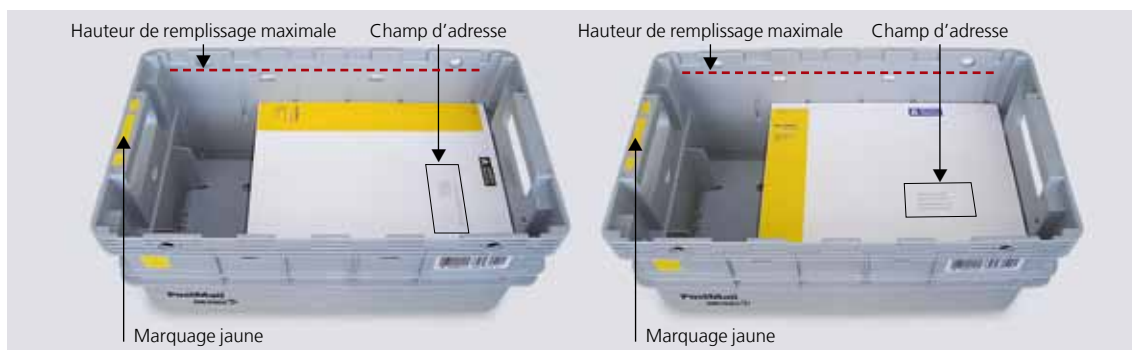
Conteneur à lettres

i Lorsque les envois non triés ne sont pas déposés correctement dans les conteneurs à lettres, il n'est pas possible de verser d'indemnités. Les envois déposés au mauvais endroit doivent être replacés correctement, ce qui occasionne un surcroît de travail

Remplissage des conteneurs à lettres



Les envois **jusqu'au format B5** sont mis verticalement dans les conteneurs à lettres, la marque d'affranchissement en haut (voir l'illustration à gauche) et les adresses côté **marquage jaune**. Seule cette disposition permet le tri automatique des envois.



Les envois **de format supérieur à B5** sont empilés horizontalement dans les conteneurs à lettres, les adresses **du côté opposé** au marquage jaune. Remplir les conteneurs au maximum jusqu'au bord supérieur des encoches rectangulaires (ligne rouge discontinue).

Conteneurs collectifs (SB)



- Longueur externe: 126 cm
- Largeur externe: 57 cm
- Hauteur à vide: 153 cm
- Tare: 96 kg (avec grilles latérales)
- Charge utile: 460 kg
- Matériau: métal
- Empilable (max. 4 SB)
- Train de roulement longitudinal
- Capacité: 24 conteneurs à lettres empilés (4 × 6 BB) ou 48 conteneurs à lettres encastrés (à vide)
- Deux grilles latérales rigides, amovibles (pour transport de sacs ou en vrac)

Conteneur collectif vide



Conteneurs collectifs empilés



Conteneur collectif chargé de conteneurs à lettres

Palettes (PAL)



Palette chargée

- Une palette permet d'empiler 7 hauteurs de 6 conteneurs à lettres (= au total 42 conteneurs à lettres)
- Pour les palettes avec cadre, 2 cadres au maximum doivent être posés les uns sur les autres

Conteneurs à lettres vides

- Les conteneurs vides peuvent être encastrés sur la palette, c'est-à-dire empilés les uns dans les autres pour gagner de la place en entrepôt
- Hauteur: 103 cm

Conteneurs à lettres pleins

- Les conteneurs à lettres pleins sont empilés (7 hauteurs) sur la palette
- De sorte à assurer le chargement pour le transport, les conteneurs empilés sont entourés d'un film de maintien ou consolidés au moyen d'une cordelette ou d'une lanière
- Hauteur: 157 cm

@ Commandez les conteneurs vides sur www.poste.ch/contenants

Commande de conteneurs à lettres et de conteneurs collectifs

Si les conteneurs à lettres et les conteneurs collectifs sont mis gratuitement à la disposition des clients, leur transport est toutefois facturé. Les clients peuvent commander rapidement et simplement le nombre de contenants désirés sur Internet, où se trouve aussi une application en ligne permettant de calculer le nombre de contenants nécessaires.

Les conteneurs collectifs ne doivent pas être transportés à l'étranger. Des conteneurs à lettres avec des palettes sont prévus à cet effet.

Les clients peuvent bien entendu également faire appel au service de prise en charge, par téléphone au

0800 825 800. Il est recommandé de prendre contact suffisamment tôt avec l'office de poste concerné ou votre conseiller à la clientèle, de sorte que les dispositions nécessaires puissent être prises.

Commande de palettes

Le client est responsable de l'achat des palettes. Si vous déposez vos envois de lettres adressés sur des palettes EUR (fonds de palette, cadres, planches remplaçables), celles-ci sont échangées conformément aux directives EPAL en vigueur. L'échange 1:1 s'applique en règle générale. Les palettes à usage unique et les palettes endommagées ne sont pas échangées.

@ Directives EPAL disponibles sur www.epal.ch

Contacts

Toutes les coordonnées de vos interlocuteurs

Des questions? Veuillez-vous adresser à votre conseiller à la clientèle ou à l'équipe Solutions et conseils logistiques de votre région.

Die Schweizerische Post
PostMail Annahme
Logistiklösungen und -beratung
Belpstrasse 37
Postfach
3030 Bern

Téléphone 058 338 00 81
E-mail logistikberatung.bern.pm@post.ch

Die Schweizerische Post
PostMail Annahme
Logistiklösungen und -beratung
Molkenstrasse 8
Postfach
8026 Zürich

Téléphone 058 453 69 28
E-mail logistikberatung.zuerich.pm@post.ch

La Poste Suisse
PostMail Dépôt
Solutions et conseils logistiques
Case postale 1000
1001 Lausanne

Téléphone 058 386 79 49
E-mail conseils.logistiques.lausanne.pm@poste.ch

La Posta Svizzera
PostMail Accettazione
Soluzioni e consulenze logistiche
Via Industrie
6590 Cadenazzo

Téléphone 058 448 63 60
E-mail consulenze.logistiche.cadenazzo.pm@posta.ch

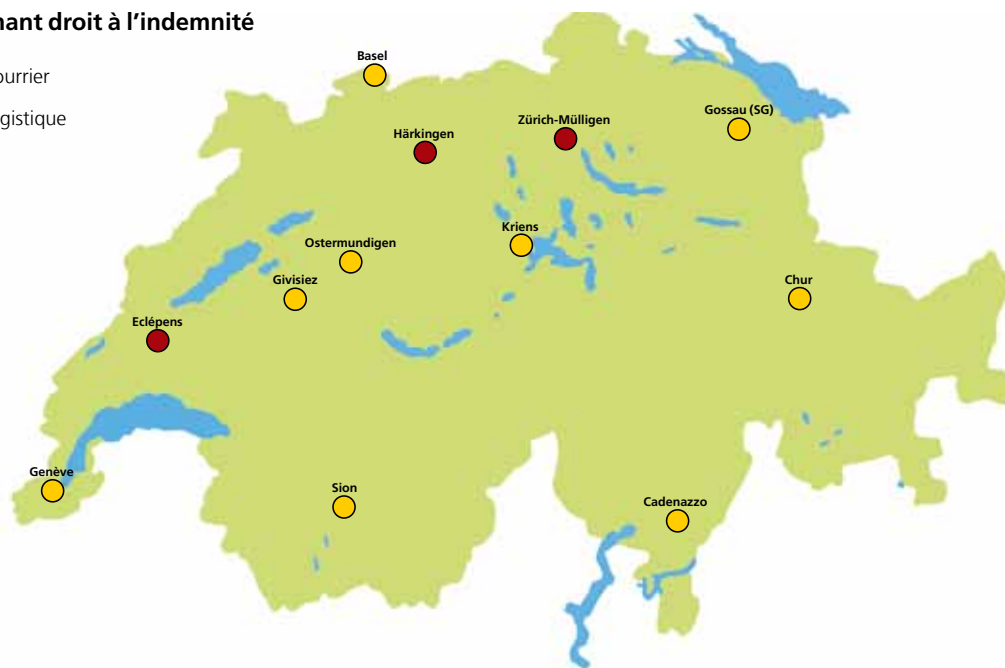
Sites donnant droit à l'indemnité

Aperçu de tous les centres courrier et centres logistiques

Sites donnant droit à l'indemnité

● Centre courrier

● Centre logistique



● Centres courrier

Téléphone

Heures d'ouverture

Eclépens

Centre courrier
Z.I. Le Marais
1300 Eclépens

058 386 87 20

Lu.-ve.: 10.00-18.30

Härkingen

Briefzentrum
Lischmatt 40
4621 Härkingen

058 667 71 11


Lu.-ve.: 07.30-18.30

Zürich-Mülligen

Briefzentrum
Zürcherstrasse 161
8952 Schlieren

058 386 50 92

Lu.-ve.: 07.30-18.30

 Centres logistiques	Téléphone	Heures d'ouverture
Genève Centre logistique de Genève Rue de Montbrillant 38 1211 Genève 2	058 448 80 04	Lu.-ve.: 08.30–12.00 13.00–18.00
Givisiez Base de distribution Rte Jo Siffert 34 1762 Givisiez	058 448 04 89	Lu.-ve.: 07.30–18.00
Sion Région Distribution Rue de la Blancherie 4 1950 Sion	058 386 94 65	Lu.-ve.: 07.30–12.00 13.30–18.00
Ostermundigen Logistikzentrum Briefverarbeitung Milchstrasse 8 3072 Ostermundigen	058 338 63 29	Lu.-ve.: 08.30–12.00 13.00–18.30
Basel Logistikzentrum Briefverarbeitung Peter Merian-Strasse 90 4052 Basel	058 453 30 47	Lu.-ve.: 10.00–18.30
Kriens Logistikzentrum Briefverarbeitung Nidfeldstrasse 1 6010 Kriens	058 448 48 53	Lu.-ve.: 09.00–12.00 14.00–18.30
Gossau (SG) Logistikzentrum Briefverarbeitung Lagerstrasse 4 9200 Gossau SG	058 448 99 90	Lu.-ve.: 07.30–18.30
Chur Briefzustellregion Gürtelstrasse 14 7000 Chur	058 386 32 12	Lu.-ve.: 07.30–09.00 14.00–18.00
Cadenazzo Centro logistico Lavorazione delle lettere Via Industrie 12 6593 Cadenazzo	058 448 63 56	Lu.-ve.: 15.00–18.15

Courrier

Logistique

Marketing direct

Presse

Solutions documents et solutions dialogue

La Poste Suisse
PostMail
Viktoriastrasse 21
3030 Berne

www.poste.ch

LA POSTE 